

Projet d'Instruction générale – Autorisation de bourses étrangères

L'Autorité des marchés financiers publie un projet d'instruction générale en matière d'autorisation de bourses étrangères. Cette instruction générale a pour but de préciser l'approche réglementaire de l'AMF applicable aux demandes d'autorisation de bourses étrangères déjà reconnues ou autorisées par l'autorité de réglementation du territoire.

Les textes se trouvent au **Supplément** de la section Valeurs mobilières du présent bulletin.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 20 décembre 2004, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :
Élaine Lanouette
Analyste
Service de l'encadrement des marchés
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4356
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4356
Télécopieur : 514.873.4130
Courriel : elaine.lanouette@lautorite.qc.ca